COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 22.01.2021

30/2020

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis
relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.– au maximum pour la poursuite de l'élaboration d'un Plan directeur des mobilités douces pour la Commune de Montreux et d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.– pour la mise en œuvre de mesures prioritaires de son volet réseaux cyclables, à la réponse au postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre commune et à la réponse au postulat de M. Florian Chiaradia « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce »

Président :	Yanick Hess (PLR)
Membres :	Jonathan Al Jundi (SOC)
	Florian Chiaradia (Les Verts)
	Arnaud Grand (PLR)
	Murat Karakas (UDC)
	Romain Pilloud (SOC)
	Roland Rimaz (SOC)
	Bibiana Streicher (PLR)
	Vincent Tschopp (ML)
	Lionel Winkler (PLR)

Représentation municipale

M. Caleb WALTHER (Conseiller Municipal, Directeur domaines et bâtiments, sport)
M. Christian NEUKOMM (Conseiller Municipal, Directeur urbanisme et équipements publics)
M. Enrico BERGONZO (Chef de service)
M. Sophie BORBOEN (délégué à la mobilité)

Préambule

Le Président salue la Municipalité et les invités, ainsi que les membres de la commission ; il rappelle les règles d'usages relatives aux normes OSFP du moment.
M. Yanick HESS est confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

Déclaration d'intérêts : Mme Romain PILLOUD est secrétaire général de l'ATE
Proposition est faite de donner la parole à la Municipalité, de passer le préavis point par point et de terminer par la discussion générale si nécessaire. La commission approuve cette façon de procéder.

Propos de la Municipalité

Le plan de la mobilité douce devra fixer les objectifs à atteindre, et servira de ligne directrice pour la mise en œuvre de tous les futurs travaux d'aménagements routiers.
Les 2 plans, piétonniers et cyclistes, donneront les intentions.

Actuellement, les mesures prioritaires représentent Fr 100'000.-.
D'autres demandes ultérieures pourraient nécessiter d'autres mesures plus lourdes, comme des suppressions de places de parc et/ou la pose de mobilier urbain, mais devront de toute façon passer par un préavis relatif.

Passage du préavis point par point

2 - Historique

Dans la définition de la mobilité douce, nous ne pouvons occulter un phénomène qui prend de l'ampleur, celui des trottinettes électriques. Pour rappel, ces dernières ne peuvent circuler que sur la route si elles sont homologuées. (https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/tests/tous-les-tests/e-scooter-trottinette)

Un commissaire s'accorde à constater qu'une partie de la population se déplace à l'aide de la force musculaire, ce qui tend à un meilleur environnement, tout comme la technologie qui s'est grandement amélioré et qui produit moins de CO2 (moteurs moins gourmands). Pour plusieurs commissaires, nous devons favoriser la mobilité douce de nos générations futures.

Sur le plan cantonal, force est de constater que mis à part une plaquette explicative, le canton n'a rien fait de particulier pour accompagner les communes. Au niveau régional, une commune voisine a démontré certaines pistes qu'il ne faudrait surtout pas prendre. Même si la topographie des communes voisines n'est pas égale à la nôtre, il faut faire très attention à ne pas péjorer les automobilistes en ne favorisant que les 2 roues. Le projet Agglo Rivelac vise des actions concertées et cohérentes entre les différentes communes partenaires, mais nous devons aussi nous adapter aux gabarits routiers existants.

L'enquête faite en 2017 sur les infrastructures cyclistes, 190 participants, fait ressortir les points importants à améliorer. Montreux ayant reçu la moins bonne évaluation de Suisse, ce rapport-préavis en est une première réponse.

3 - Développement

La Municipalité rappelle qu'elle ne fait pas de distinguo entre les VAE (Vélo à Assistance Électrique) rapides avec plaques de 45km/h et les autres limités à 25km/h.

Les VAE ne sont pas tolérés sur les quais. La discussion s'engage sur la possibilité de les utiliser si leur moteur ne sont pas enclenché ou si la vitesse est adaptée. Il serait bien qu'une réponse soit apporté dans le futur Plan Directeur de mobilité douce.

Un commissaire regrette que rien n'ait été fait lors de la requalification de l'Avenue du Casino. La Municipalité répond que le Conseil a voté ce préavis et que le rapport Chenal n'existait pas à cette époque. Pour un autre commissaire, cette situation est tout à fait représentative des choix à faire : il est logique de favoriser les nombreux piétons en augmentant la taille des trottoirs et ne pas augmenter la surface pour les cyclistes dans

cette zone.

Tourner à droite

Selon la nouvelle loi valable dès le 1er janvier 2021, les cyclistes ont maintenant la possibilité d'obliquer à droite au feu rouge aux carrefours équipés du panneau ad hoc, sous réserve de céder la priorité aux autres usagers pour qui le feu est vert. Les piétons devront aussi en tenir compte.

Zone d'attente (Sas cyclables)

Une bande d'arrêt jaune sera marquée devant la bande d'arrêt blanche, même en l'absence de bande cyclable. Les vélos s'arrêtent à la ligne d'arrêt jaune, alors que tous les autres véhicules s'arrêtent à la ligne d'arrêt blanche située derrière.

Un commissaire s'inquiète d'avoir une meute de cycliste devant lui au feu et du ralentissement provoqué pour le trafic en aval. Selon plusieurs intervenants, c'est un avantage pour les cyclistes et un gain de sécurité, notamment lorsqu'il y a deux voies. L'exemple représentatif est aux feux de la place de la Paix, dans l'axe Clarens-Territet, lorsque le trafic peut continuer tout droit ou tourner à gauche pour monter.

Bandes cyclables

S'il y a plus de 4m20 par sens de circulation, il est possible de marquer une zone de 1m50 ASRC (aménagement de surfaces routières colorées). Le débat sur le fait de colorer cette bande se fait, car étant un fort risque de glisse pour les 2 roues qui traversent ces zones en tournant, surtout pour les motards. Même si formellement il n'est pas obligatoire de « colorer », la distance de 1m50 est normée et nous ne pouvons pas y déroger. Plusieurs commissaires regrettent qu'il ne soit pas possible de limiter cette largeur qui parait parfois excessive. Un autre commissaire contre argumente qu'il faut justement donner un sentiment de sécurité.
Actuellement il est prévu d'en mettre 4, pour un coût de fr 23'930.- , sur les secteurs : Pertuiset – Carrefour Gambetta – Carrefour Rue du Léman – Métropole.
Un commissaire rappelle que c'est une mesure proposée par le BPA et un autre s'étonne qu'en cas de pluie, les cyclistes ne l'utilisent pas.

Le cas spécifique de la Rue du Pont

La création d'un contre-sens cyclable va être étudiée avec différents scénaris.
Un commissaire trouve illogique de demander aux cyclistes de descendre de leur engin et de continuer en marchant sur 100m. Un autre lui rappelle que c'est ce qu'il fait depuis plus de 40 ans.
La Municipalité veut faire un test en mettant une signalétique adaptée et verra s'il faut poursuivre l'opération en fonction du comportement des différents utilisateurs. Le but est de trouver le meilleur équilibre entre tous les usagers. Pour rappel, la rue du Pont est une route cantonale à 30km/h et nous ne pouvons pas la fermer. Un commissaire rappel que la signalétique devra être conforme à la loi.

Stationnements vélos

Même si 3 participants de la commission sont venus en VAE, nous notons qu'ils ont tous

parqué leurs engins dans le bâtiment de la séance. La problématique du stationnement est réelle, surtout en termes de sécurité.
Lors du dépôt de ce préavis, la Municipalité n'était pas encore nantie de la motion Streicher. Actuellement, l'accent est essentiellement mis sur les gares.

4 - Réponses aux postulats Gfeller et Chiaradia

Le postulant salue les mesures pragmatiques et concrètes. Néanmoins, la mise en œuvre ne sera pas forcément automatique. Avec ce futur Plan Directeur, nous aurons une bonne vision et le bilan global est favorable.

Amendements proposés.

Un amendement est proposé au point 3 des conclusions :

- d'octroyer un montant de CHF 40'000.- en vue de la finalisation d'un plan directeur communal des mobilités douces, volet réseau cyclable et volet réseau piétonnier, *tout en tenant en compte des besoins nécessaires des autres usagers du domaine publique*.

La discussion fait ressortir que rajouter cette phrase change la philosophie du préavis. Un commissaire rappel que le législatif reste maître en tout temps car c'est à lui que reviendra de valider ou non les futurs aménagements du domaine publique lors du vote des futurs préavis.

Cet amendement est refusé par 7 non, 1 oui et 2 abstentions.

Un 2e amendement est proposé au point 4 des conclusions :

- d'autoriser la Municipalité à mettre en places des mesures immédiates en faveur des cyclistes, selon les descriptions du présent rapport-préavis, *tout en tenant en compte des besoins nécessaires des autres usagers du domaine publique*, et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum ;

Cet amendement est également refusé par 7 non, 1 oui et 2 abstentions.

Il est 22h22, la séance est levée.

Conclusion

C'est par 9 oui et une abstention que les conclusions du Préavis No 30/2020 sont acceptées.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis n° 30/2020 de la Municipalité du 4 décembre 2020 au Conseil communal N° 30/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.– au maximum pour la poursuite de l'élaboration d'un Plan directeur des mobilités douces pour la Commune de Montreux et d'un crédit

d’investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.– pour la mise en œuvre de mesures prioritaires de son volet réseaux cyclables, à la réponse au postulat de M. Olivier Gfeller demandant d’entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l’axe est-ouest de notre commune et à la réponse au postulat de M. Florian Chiaradia « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce ».

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Olivier Gfeller demandant d’entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l’axe est ouest de notre commune ;
2. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Florian Chiaradia « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce » ;
3. d’ octroyer un montant de 40 000 Fr. en vue de la finalisation d’un plan directeur communal des mobilité douce, volet réseau cyclable et volets réseau piétonnier ;
4. d’autoriser la Municipalité à mettre en place des mesures immédiates en faveur des cyclistes, selon les descriptions du présent rapport-préavis et de lui allouer à cet effet un crédit d’investissement du patrimoine administratif de 100’000 Fr. au maximum ;
5. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
6. d’autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l’emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
7. d’amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 431.3311 sur une période de 5 ans au maximum ;
8. d’autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Yanick Hess (PLR)